

CONDITIONS GENERALES DE VENTES du 29/11/2016  
PERSPECTIVES SAS – 3 Rue Copernic – 62000 ARRAS

1 - Objet et champ d'application :

Les présentes conditions générales de vente décrivent les droits et obligations de la Société PERSPECTIVES SAS et sont applicables à toutes les ventes de marchandises intellectuelles, numériques ou matérielles de cette dernière. Ces conditions seront remises dans leur version intégrale à tous les clients qui en feront la demande, lors de la conclusion des contrats. De plus, elles peuvent être consultées sur notre site Internet : [www.3d-nord.fr](http://www.3d-nord.fr). Ces conditions prévalent sur tout autre document de l'acheteur et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Toute clause contraire posée par le client sera, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la société PERSPECTIVES SAS. Les présentes conditions générales de vente peuvent être modifiées à tout moment par la société PERSPECTIVES SAS. Les conditions applicables au client seront celles en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande.

2 - Droits d'auteur :

Toute création graphique demeure la propriété morale et physique de la société Perspectives. Seuls peuvent être vendus les droits de reproduction pour l'unique usage de l'objet acheté. Ils ne peuvent être modifiés, reproduits, vendus ou réutilisés pour un autre usage (qui est soumis au paiement de droits de reproduction) sans l'accord écrit préalable de l'auteur.

La reproduction et la réédition des créations du Perspectives sont soumises à la perception de droits d'auteur selon la loi du 11 mars 1957. La cession de ces droits ne concerne que l'utilisation spécifiquement prévue. Toute utilisation ultérieure ou différente nécessite une nouvelle convention. Toute autre utilisation que celle indiquée sur le bon de commande sera soumise à des droits supplémentaires.

En aucun cas les modifications ou interprétations d'une création graphique ne peuvent être faites sans le consentement écrit de l'auteur.

Une idée proposée par le client ne constitue pas en soi une création.

Perspectives se réserve le droit d'utiliser les créations à des fins promotionnelles.

3 - Information et conseil :

En tant que professionnel, l'acheteur reconnaît avoir informé le vendeur sur ses besoins spécifiques et avoir reçu toutes les informations techniques relatives à marchandises vendues, ainsi que sur les dangers et les risques liés à leur utilisation. Le client s'engage à tenir compte des informations délivrées, à respecter les consignes d'utilisation et à faire circuler les informations sur les marchandises à tout intermédiaire ou utilisateur. Des instructions d'emplois sont remises au client au plus tard au jour de la livraison.

#### 4 - Obligation du prestataire :

Au besoin le prestataire pourra intervenir dans l'élaboration du cahier des charges, conjointement avec le commanditaire.

Le prestataire garantit que les créations sont juridiquement disponibles et ne sont pas grevées de droit des tiers, salariés ou non du prestataire, pour les utilisations prévues au titre du contrat.

Le prestataire s'engage à informer de manière régulière et efficace le commanditaire de l'avancée de la réalisation du contrat et ce, notamment, au travers de validations soumises au commanditaire. Au titre de la confidentialité et pendant toute la durée des présentes et même après leur cessation pour quelque cause que ce soit, le prestataire s'engage à conserver strictement confidentiel l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit relatifs au commanditaire, auxquels il aurait pu avoir accès dans le cadre notamment de l'exécution de la présente mission.

#### 5 - Obligations du mandataire :

Collaborer activement à la réussite du projet en apportant au prestataire dans les délais utiles toutes les informations et documents nécessaires à la bonne appréhension des besoins et à la bonne exécution des prestations. Se conformer strictement aux préconisations techniques et créatives faites par le prestataire. Garantir le prestataire contre toute action qui pourrait lui être intentée du fait du caractère des données ou informations (textes, images, sons) qui auraient été fournies ou choisies par le commanditaire. Régler dans les délais précis les sommes dues au prestataire. Informer le prestataire d'une éventuelle mise en concurrence avec d'autres prestataires.

#### 6 - Commande :

Suite à une demande de l'acheteur, la société PERSPECTIVES SAS établie une offre. Toute commande, pour être prise en compte, doit se référer à une offre précise et doit être enregistrée en présence des deux parties. Un bon de commande est établi, un exemplaire papier de ce bon indiquant notamment le prix et le montant de l'acompte versé, est délivré à chacune des parties. La vente est réputée conclue au jour d'acceptation de l'offre par l'acheteur.

#### 7 - Livraison :

La livraison est effectuée : – soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ; – soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur ; – soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande. Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard dans la livraison des marchandises ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à : – l'allocation de dommages et intérêts – l'annulation de la commande. Les risques de perte ou dommage des marchandises vendues sont transférés au moment et au lieu de la livraison. Par conséquent l'acheteur sera responsable du produit et en assumera les risques dès ce moment. La société PERSPECTIVES SAS n'est responsable du transport de la marchandise au lieu de livraison indiqué par l'acheteur que lorsque les parties l'ont préalablement convenu lors de l'enregistrement de la commande. Si l'acheteur ne prend

pas possession des marchandises au lieu et à la date fixée lors de la commande, les marchandises sont stockées par PERSPECTIVES aux frais et aux risques de l'acheteur. A réception de la marchandise, l'acheteur doit vérifier la conformité des marchandises avec la commande et l'absence de vice apparent. En cas de marchandises manquantes, détériorées lors du transport ou non conformes à celles prévues sur le bon de commande l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé avec accusé de réception. En cas de défaut apparent, les pièces défectueuses seront remplacées par la société PERSPECTIVES SAS sous réserve de vérification des défauts allégués. Le vendeur se réserve le droit de procéder directement ou indirectement à toute constatation et vérification sur place. En cas de défaut de conformité de la marchandise, la société PERSPECTIVES SAS n'est tenue qu'au remplacement ou à la réparation des pièces non conformes. A défaut de réserve ou de confirmation émise dans les délais fixés, les marchandises seront réputées avoir été livrées en totalité, conformes à ceux prévus lors de l'enregistrement de la commande et sans détérioration.

#### 8 - Prix :

Le prix des marchandises vendues est celui en vigueur au jour de la commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxe. Ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transports applicables au jour de la commande. La Société PERSPECTIVES SAS s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Cependant, toute modification du barème de prix ultérieure à une commande passée n'aura aucune incidence sur les prix préalablement convenu lors de l'enregistrement de la commande.

#### 9 - Modalités de paiement :

Les modes de règlement acceptés par la Société PERSPECTIVES SAS sont : Les Chèques Virement Traite. Lors de l'enregistrement de la commande, un acompte de 30 % du prix TTC de la marchandise devra être versé. Sauf convention contraire, le solde devra être payé à réception de la marchandise.

#### 10 - Escompte :

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

#### 11 - Rabais et ristournes :

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société PERSPECTIVES SAS serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

#### 12 - Facturation :

Une facture est établie pour chaque livraison de marchandises et délivrée au moment de celle-ci.

### 13 - Retard de paiement :

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société PERSPECTIVES SAS une pénalité de retard égale à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

### 14 – Clause de réserve de propriété :

La société PERSPECTIVES SAS se réserve la propriété de la chose, jusqu'au paiement intégral du prix, même en cas d'octroi de délais de paiement. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société PERSPECTIVES SAS se réserve le droit d'annuler les commandes en cours ainsi que de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées. La présente clause n'empêche pas que les risques liés aux marchandises soient transférés à l'acheteur dès leur livraison à celui-ci.

### 15 – Clause résolutoire :

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, 15 jours après une mise en demeure restée sans effet, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société PERSPECTIVES SAS.

### 16 – Garanties :

Le vendeur assure à l'acheteur, la garantie d'éviction contre tout tiers. Les marchandises vendues par la société PERSPECTIVES SAS sont couvertes par la garantie des vices cachés ; Il s'agit « de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise ou n'en aurait donné qu'un moindre prix s'il les avait connus ». A ce titre, la société PERSPECTIVES SAS s'engage au remplacement ou à la réparation des marchandises viciées. Il incombe à l'acheteur de rapporter la preuve du vice caché. Toutes formes de garanties autres que celles prévues dans les présentes conditions générales de vente sont exclues, en particulier, la société PERSPECTIVES SAS ne garantit par l'aptitude du produit à l'usage auquel peut le destiner l'acheteur professionnel.

### 17 - Responsabilité :

A l'exclusion de la réparation des dommages corporels éventuels, la responsabilité de la société PERSPECTIVES SAS est limitée à la réparation des dommages des marchandises concernées dont il serait prouvé qu'ils ont été causés directement par les outils ou les préposés du prestataire et sera limitée par le montant reçu au titre de l'exécution du contrat ou de la

commande. Aucune demande d'indemnité ne sera recevable pour les dommages indirects. La responsabilité de la société PERSPECTIVES SAS ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales est indépendante de sa volonté.

Le mandataire garantit à Perspectives que le modèle demandé par le client n'enfreint aucune loi et règlement en vigueur. Le mandataire se substituera en conséquence à la première demande de l'éditeur pour le paiement de tout éventuel dommage et intérêt réclamé à la société Perspectives à ce titre.

#### 18 - Force majeure :

La responsabilité de la société PERSPECTIVES SAS ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. Si l'événement perdure au-delà de deux mois, l'une ou l'autre partie peut résilier le contrat unilatéralement. Sont considérés comme cas de force majeure, ceux reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

#### 20 - Rupture du contrat :

En cas de rupture du contrat avant son terme par le commanditaire ou le prestataire, le commanditaire s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs au calendrier en cours, aux postes réalisés ou en cours de réalisation, ainsi qu'aux services complémentaires effectués. L'ensemble des droits d'auteur restent la propriété exclusive et entière du prestataire, à l'exception des données fournies par le commanditaire. Les fichiers et données sources créés et utilisés par le prestataire ne sauraient dès lors être revendiqués par le commanditaire sans une contribution financière. Les maquettes, et, plus largement, toutes les œuvres originales, restent la propriété de l'auteur, de même que les projets refusés. Ces documents doivent lui être rendus non endommagés et à sa demande.

#### 21 - Référence :

Le client autorise la société PERSPECTIVES SAS à inscrire les marchandises vendues au nombre de leurs références.

#### 22 - Droit applicable et juridiction compétente :

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente, aux contrats de vente conclus par PERSPECTIVES SAS ou au paiement du prix, est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de ARRAS.